

RCS : BASTIA Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00298 Numéro SIREN : 490 887 700 Nom ou dénomination : A.M. ENVIRONNEMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2021 sous le numéro de dépôt 4996



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société AM Environnement			GRATE		
SIRET	4	9	0	8	8 7 7 0 0 0 0 0 2 2
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
		Bénéfice imposable à 15%			

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: Lieu VALLE DI ROSTINO	
		Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H										REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																			
Montant global brut des distributions (1)					payées par la société elle-même					a							payées par un établissement chargé du service des titres					b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)															c														
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées															d														
Montant des distributions															e														
autres que celles visées en (a),															f														
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)															g														
															h														
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)															i														
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI															j														
Montant des revenus répartis (5)															Total (a à h)														
I										REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants					Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																						
					Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement à été effectué.		Montant des sommes versées :																				
									à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les																
1					2		3		4		Indemnités forfaitaires. 5		Rembour-sements. 6		Indemnités forfaitaires. 7		Rembour-sements. 8												
J										DIVERS																			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																													
K										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																			
REMUNERATIONS										MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %																			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les										MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																			
DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)										MVLT réalisée au cours de l'exercice																			
										MVLT restant à reporter																			

Désignation de l'entreprise : Société AM Environnement										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2																																																											
Adresse de l'entreprise GRATE										20235 VALLE DI ROSTINO										Durée de l'exercice précédent* 1 2																																																	
Numéro SIRET* 4 9 0 8 8 7 7 0 0 0 0 2 2										Néant ☐ *																																																											
										Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 8										N-1 3 1 1 2 2 0 1 7																																																	
										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Net 3										Net 4																													
Capital souscrit non appelé (I)										AA																																																											
Frais d'établissement *										AB										AC																																																	
Frais de développement *										CX										CQ																																																	
Concessions, brevets et droits similaires										AF										18 211										AG										4 736										13 475																			
Fonds commercial (1)										AH																				AI																																							
Autres immobilisations incorporelles										AJ																				AK																																							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL																				AM																																							
Terrains										AN																				AO																																							
Constructions										AP										1 925 852										AQ										143 370										1 782 481										1 528 803									
Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR										6 022 024										AS										3 017 406										3 004 617										2 951 265									
Autres immobilisations corporelles										AT										3 081 968										AU										1 754 043										1 327 924										1 595 364									
Immobilisations en cours										AV																				AW																																							
Avances et acomptes										AX										50 000										AY																				50 000										50 000									
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS																				CT																																							
Autres participations										CU										43 520										CV																				43 520										43 520									
Créances rattachées à des participations										BB																				BC																				240 219																			
Autres titres immobilisés										BD										2 913										BE																				2 913										2 913									
Prêts										BF																				BG																																							
Autres immobilisations financières*										BH										110 000										BI																				110 000										110 000									
TOTAL (II)										BJ										11 254 486										BK										4 919 556										6 334 930										6 522 085									
Matières premières, approvisionnements										BL																				BM																																							
En cours de production de biens										BN																				BO																																							
En cours de production de services										BP																				BQ																																							
Produits intermédiaires et finis										BR																				BS																																							
Marchandises										BT										36 000										BU																				36 000										7 334									
Avances et acomptes versés sur commandes										BV										43 627										BW																				43 627										560 284									
Clients et comptes rattachés (3)*										BX										4 079 429										BY										607										4 078 822										2 304 723									
Autres créances (3)										BZ										2 109 538										CA																				2 109 538										1 770 666									
Capital souscrit et appelé, non versé										CB																				CC																																							
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)										CD										96										CE																				96										96									
Disponibilités										CF										185 852										CG																				185 852										641 255									
Charges constatées d'avance (3)*										CH										36 147										CI																				36 147										35 572									
TOTAL (III)										CJ										6 490 690										CK										607										6 490 083										5 319 929									
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)										CW																																																											
Primes de remboursement des obligations (V)										CM																																																											
Ecart de conversion actif* (VI)										CN																																																											
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO										17 745 176										1A										4 920 163										12 825 013										11 842 014									
Renvois : (1) Dont droit au bail										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP										110 000										(3) Part à plus d'un an :										CR										729									
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :										Stocks :																				Créances :																													

Désignation de l'entreprise : Société AM Environnement

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.4.6...0.0.0.....)	DA	546 000	546 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	103 960	103 960
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	204 458	204 458
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	558 046	558 046
	Report à nouveau	DH	2 579 356	2 135 740
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	321 250	443 616
	Subventions d'investissement	DJ	286 067	286 067
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 599 138	4 277 888
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 664 579	2 813 650
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI 185 848)	DV	713 035	1 360 125
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 716 636	2 545 980
	Dettes fiscales et sociales	DY	955 429	795 143
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		28 603
	Autres dettes	EA	176 195	20 625
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	8 225 875	7 564 126
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 825 013	11 842 014
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 225 875	4 065 871
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	47 128	457 610

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AM Environnement

Néant

*

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	8 520	FB	381 551	FC	390 071	263 446	
	Production vendue	{				FF			
									biens*
	services*	FG	5 911 904	FH	49 160	FI	5 961 064	4 013 151	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 920 424	FK	430 711	FL	6 351 135	4 276 597	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN	282 835	734 852	
	Subventions d'exploitation					FO	3 830		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	7 461	64 693	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 085	2 590	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 646 346	5 078 731	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	4 329	68 391
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	1 063 719	545 744
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(28 666)	12 466
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	4 251 821	3 427 693
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	18 789	14 047
	Salaires et traitements*						FY	257 691	286 129
	Charges sociales (10)						FZ	58 279	47 440
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{		- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions		GA	909 389	807 039	
						GB			
						GC			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GD		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GE	2 962	5 744
	Autres charges (12)						GF	6 538 314	5 214 692
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	108 032	(135 961)
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	22	4 841
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	22	4 841
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	25 190	49 530
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	25 190	49 530
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									
						GW	82 864	(180 651)	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Dossier N° AM0003 en Euros.

Compte rendu de travaux de l'Expert-Comptable

Expert On Demand

Désignation de l'entreprise : Société AM Environnement										Néant ☐ *					
										Exercice N		Exercice N-1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		3 074			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	19 000	203 042			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC					
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	19 000	206 117			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	52 456	1 457			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	12 092	1 500			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	64 547	2 957			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(45 547)	203 160			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ					
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(283 933)	(421 107)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	6 665 368	5 289 688			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	6 344 118	4 846 073			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	321 250	443 616			
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO					
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY					
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG					
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	8 789	2 760			
			- Crédit bail immobilier							HQ					
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX				
		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC				
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD				
		(9)	Dont transferts de charges								A1	7 461	64 693		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3					
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	36 572	5 400			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9							
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N				
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
		Cf état annexe									64 547		19 000		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N					
										Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

31/12/2018

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : Société AM Environnement

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	3 830	KE		KF	14 381			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9		KJ	638	KK		KL				
							KN		KO						
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1		KM		KN		KO				
							KP	1 602 903	KQ		KR	322 311			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants		M2		KS	5 447 196	KT		KU	605 469	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3		KV	2 782 325	KW		KX	
		Installations générales, agencements aménagements divers *						KY	226 406	KZ		LA	41 068		
		Matériel de transport *						LB	40 852	LC		LD	3 117		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LE		LF		LG			
		Emballages récupérables et divers *						LH		LI		LJ			
	Immobilisations corporelles en cours						LK	50 000	LL		LM				
	Avances et acomptes						LN	10 150 319	LO		LP	971 964			
	TOTAL III														
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
		Autres participations						8U	283 739	8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P	2 913	1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières						1T	110 000	1U		1V	1 253				
TOTAL IV						1Q	396 652	1R		1S	1 253				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	10 550 801	0H		0J	987 599				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
						1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		C0		D0		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV		LW	18 211	IX	18 211			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	638	MC	638			
					IR		MD		ME		MF				
		Sur sol d'autrui			IS		MG		MH	1 925 214	MI	1 925 214			
			Inst. gales, agencts et am. des constructions		IT		MJ	30 641	MK	6 022 024	ML	6 022 024			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU	11 800	MM		MN	2 770 525	MO	2 770 525		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	267 474	MR	267 474		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	43 969	MU	43 969		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX			
		Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes				NC		ND		NE	50 000	NF	50 000			
	TOTAL III				IY	11 800	NG	30 641	NH	11 079 843	NI	11 079 843			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W			
Autres participations				I0	240 219	0X	0	0Y	43 520	0Z	43 520				
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	2 913	2D	2 913				
Prêts et autres immobilisations financières				I2	1 253	2E	0	2F	110 000	2G	110 000				
TOTAL IV				I3	241 472	NJ	0	NK	156 433	2H	156 433				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	253 272	0K	30 641	0L	11 254 486	0M	11 254 486				

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société AM Environnement

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AM Environnement

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	3 830	PF	906	PG		PH	4 736
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	93	PN	128	PO		PQ	221
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	74 644	PW	68 506	PX		PY	143 150
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 495 930	QA	540 025	QB	18 549	QC	3 017 406
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 234 333	QE	271 557	QF		QG	1 505 890
	Matériel de transport	QH	182 148	QI	25 687	QJ		QK	207 835
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	37 738	QM	2 581	QN		QO	40 318
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	4 024 886	QV	908 483	QW	18 549	QX	4 914 820
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	4 028 716	ØP	909 389	ØQ	18 549	ØR	4 919 556

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>Société AM Environnement</u>								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	607	6U		6V		6W	607	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	607	TY		TZ		UA	607	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	607	UB		UC		UD	607	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2019
Page 12

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AM Environnement

Néant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

Prêts (1) (2)

Autres immobilisations financières

UL

UP

UT

UM

UR

UV

UN

US

UW

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres
prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation
antérieurement constituée * UO)

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres
collectivités publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes et versements assimilés

Divers

Groupe et associés (2)

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

Charges constatées d'avance

TOTAUX

RENVIS

(1)

Montant - Prêts accordés en cours d'exercice
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

VD

VE

VF

Montant brut
1

A 1 an au plus
2

A plus d'un an
3

729

(0)

729

4 078 701

4 078 701

1 340

1 340

201 687

201 687

122 501

122 501

36 147

36 147

6 335 115

6 334 386

729

1 003

1 003

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Emprunts obligataires convertibles (1)

Autres emprunts obligataires (1)

Emprunts et dettes
auprès des
établissements
de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

à plus de 1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

Fournisseurs et comptes rattachés

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et
autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Groupe et associés (2)

Autres dettes (dont dettes relatives à des
opérations de pension de titres)

Dette représentative de titres empruntés
ou remis en garantie *

Produits constatés d'avance

TOTAUX

RENVIS

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

7Y

7Z

VG

VH

8A

8B

8C

8D

8E

VW

VX

VQ

8J

VI

8K

ZZ

8L

VY

VJ

VK

Montant brut
1

A 1 an au plus
2

A plus d'1 an et 5 ans au plus
3

A plus de 5 ans
4

1 047 619

47 619

1 000 000

1 616 960

1 616 960

185 848

185 848

3 716 636

3 716 636

36 066

36 066

97 115

97 115

805 299

805 299

16 948

16 948

527 187

527 187

176 195

176 195

8 225 875

7 225 875

1 000 000

102 543

354 203

(2)

Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Dossier N° AM0003 en Euros.

Compte rendu de travaux de l'Expert-Comptable

Expert On Demand

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société AM Environnement										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8							
I RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible *				à réintégrer :		WA	321 250					
			de son conjoint										WB						
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE										
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG				XE						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB										
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW	4 975					
	Amendes et pénalités		WJ		4 975		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ										
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*														XY				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)														I7					
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8						
							- imposées au taux de 0 %						ZN						
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme				WN							
								- Plus-values soumises au régime des fusions				WO							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				WQ					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3					
												TOTAL I		WR	326 225				
II DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *														WS					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WT					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV						
							- imposées aux taux de 0 %						WH						
							- imposées aux taux de 19 %						WP						
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW						
							- imputées sur les déficits antérieurs						XB						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %														I6					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*														WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :										(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A				XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.														ZY				
	Majoration d'amortissement *														XD				
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9				Entreprises nouvelles 44 sexies		L2				XF						
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3										
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F											
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9				Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI							
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														YG	297 580				
III RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II		Y2					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI		28 645				XJ							
				déficit (II moins I)															
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL									
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														XL	28 645				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		0		XO					

31/12/2018

297 580

Désignation de l'entreprise : <u>Société AM Environnement</u>				Néant ☐ *			
I SUIVI DES DÉFICITS							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	82 746		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	28 645		
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	54 101		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	54 101		
II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PA ER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice				ZT	17 524		
III PROVISIONS ET CHARGES A PA ER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
(à détailler, sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *				ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *							
				8X		8Y	
				8Z		9A	
				9B		9C	
Provisions pour dépréciation *							
				9D		9E	
				9F		9G	
				9H		9J	
Charges à payer							
				9K		9L	
				9M		9N	
				9P		9R	
				9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)				YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :					↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société AM Environnement														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	2 135 740		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	443 616			Dividendes		ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE				Autres répartitions	ZF								
						Report à nouveau	ZG	2 579 356							
	TOTAL I	OF	2 579 356			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	2 579 356							
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
Exercice N :														Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			)	YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	1 399 307				647 590			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			)	XQ	211 598				108 662				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	49 632				388 164			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	51 768				54 297			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	6 095							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			)	ST	2 533 420				2 228 980				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	4 251 821				3 427 693			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	17 193				8 408			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			)	9Z	1 596				5 639				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	18 789				14 047			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	1 330 810				568 237			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	1 641 950				654 892			
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*						OB	227 450							
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%				%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH								
	- Régime de groupe *	JA			Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 %		JL			
	- Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 %		JO			
RÉGIME DE GROUPE *	- Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe				JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société AM Environnement

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	MINI PELLE EUROCO	29 000	17 948		11 052
	2	CARTE PC - PELLEN	1 641	601		1 040
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	19 000	7 948	7 948			
	2		(1 040)	(1 040)			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)			6 907			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

trique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

TOTAL

Désignation de l'entreprise : Société AM Environnement

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société AM Environnement					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art 39-1-5e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AM Environnement					Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2018			et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois	
					1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :					YP	13
dont apprentis					YF	1
dont handicapés					YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	6 351 135
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL	6 908
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					OT	
TOTAL 1					OX	6 358 043
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OH	1 085
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE	282 835
Subventions d'exploitation reçues					OF	3 830
Variation positive des stocks					OD	28 666
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					OI	7 461
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT	
TOTAL 2					OM	323 877
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats					ON	1 068 048
Variation négative des stocks					OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	3 246 658
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW	2 962
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OY	
TOTAL 3					OJ	4 317 668
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					OG	2 364 252
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).					SA	2 364 252
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)			GX	6 358 043	Effectifs au sens de la CVAE *	
			EY	0		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX	
Période de référence			GY	01/01/2018	GZ	31/12/2018
Date de cessation					HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 4 9 0 8 8 7 7 0 0 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société AM Environnement

ADRESSE (voie) GRATE

CODE POSTAL 20235 VILLE VALLE DI ROSTINO

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2 730

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MORACCHINI Prénom(s) ANGE MICHEL

Nom marital % de détention 91.58 Nb de parts ou actions 2 500

Naissance : Date 050961 N° Département 20 Commune BASTIA Pays FR

Adresse : N° Voie RES U PALAZZO

Code postal 20620 Commune BIGUGLIA Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2019

Page 23

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant

*

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

49088770000022

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AM Environnement

ADRESSE (voie)

GRATE

CODE POSTAL

20235

VILLE

VALLE DI ROSTINO

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique

SARL

Dénomination

TRIAC

N° SIREN (si société établie en France)

517833893

% de détention

66.26

Adresse :

N°

Voie

Canale di Melo

Code postal

20620

Commune

BIGUGLIA

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

TECNOMED

N° SIREN (si société établie en France)

812109486

% de détention

50.00

Adresse :

N°

Voie

Canale di Melo

Code postal

20620

Commune

BIGUGLIA

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

AM BOIS

N° SIREN (si société établie en France)

794456756

% de détention

20.00

Adresse :

N°

Voie

HAMEAU DE GRATE

Code postal

20235

Commune

VALLE DI ROSTINO

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Dossier N° AM0003 en Euros.

Compte rendu de travaux de l'Expert-Comptable

Expert On Demand

AM ENVIRONNEMENT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 546 000 euros
Siège social : Hameau de Grate – 20 235 VALLE DI ROSTINO
RCS Bastia 490 887 700

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DE L'EXERCICE 2018 DU 18/05/2021

L'an deux mille vingt-et-un,
le 18 Mai,
À 14 heures,

Les associés de la société AM ENVIRONNEMENT, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société sur Convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Est présent :

FEMU QUI, souscrit la somme en numéraire de 230 actions
Ange MORACCHINI, souscrit la somme en numéraire de 2 500 actions

Total des parts présentés : 2 730 actions

Total des actions des associés présents et représentés: 2 730 actions sur les 2 730 actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Ange MORACCHINI, en sa qualité de président.

La société, FIDUCIAL AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018,
- Le rapport de gestion de la Présidence,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidence,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 321 250 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	321 250 euros
Au compte « AUTRES RESERVES » de	321 250 euros
S'élevant ainsi à	879 296 euros

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres s'élève à 4 599 138 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve qu'aucune convention relevant dudit article et mentionnée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Ange MORACCHINI
Président

AM ENVIRONNEMENT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 546 000 euros
Siège social : Hameau de Grate – 20 235 VALLE DI ROSTINO
RCS Bastia 490 887 700

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DE L'EXERCICE 2018 DU 18/05/2021

L'an deux mille vingt-et-un,
le 18 Mai,
À 14 heures,

Les associés de la société AM ENVIRONNEMENT, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société sur Convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Est présent :

FEMU QUI, souscrit la somme en numéraire de 230 actions
Ange MORACCHINI, souscrit la somme en numéraire de 2 500 actions

Total des parts présentés : 2 730 actions

Total des actions des associés présents et représentés: 2 730 actions sur les 2 730 actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Ange MORACCHINI, en sa qualité de président.

La société, FIDUCIAL AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018,
- Le rapport de gestion de la Présidence,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidence,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 321 250 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	321 250 euros
Au compte « AUTRES RESERVES » de	321 250 euros
S'élevant ainsi à	879 296 euros

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres s'élève à 4 599 138 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve qu'aucune convention relevant dudit article et mentionnée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

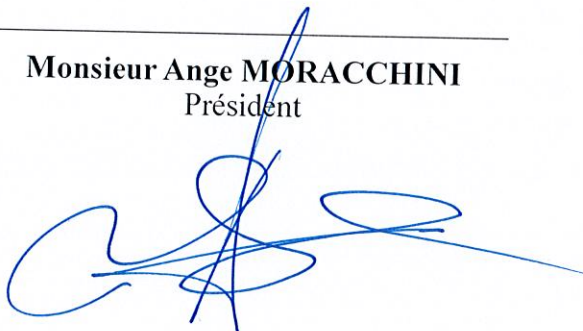
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Ange MORACCHINI
Président



AM ENVIRONNEMENT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 546 000 euros
Siège social : Hameau de Grate – 20 235 VALLE DI ROSTINO
RCS Bastia 490 887 700

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18/05/2021

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2018, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 6 351 135 euros, contre 4 276 597 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des charges et produits d'exploitation, la Société a réalisé un bénéfice de 321 250 euros, contre un bénéfice de 443 616 euros au titre de l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société devrait poursuivre son activité dans les mêmes conditions que lors de l'exercice précédent avec pour objectif d'améliorer ses ventes et sa marge commerciale.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

La Société détient les filiales suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Détention</i>	<i>Chiffre d'affaires au 31/12/2018</i>	<i>Résultat Au 31/12/2018</i>
TRIAC (517 833 893- RCS Bastia)	66,26%	179 692 €	-264 751 €
AM BOIS (794 456 756- RCS Bastia)	20 %	1 281 772 €	91 417 €

La société TRIAC, établie à BIGUGLIA (20 620), est spécialisée dans le secteur d'activité de la collecte des déchets non dangereux. Au 31 décembre 2018, elle a effectué une perte de 264 751 € pour un Chiffre d'Affaires de 179 692 €.

La société AM BOIS, implantée à VALLE DI ROSTINO (20 235) est spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises), de bois et matériaux de construction. Au 31 décembre 2018, elle a effectué un bénéfice de 91 417 € pour un Chiffre d'Affaires de 1 281 772 €.

Prises de participation ou prises de contrôle

Néant.

Cession de participations

Néant.

Sociétés contrôlées

Néant.

Actions d'autocontrôle

Néant.

Régularisation de participations croisées

Néant.

SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, II du Code de commerce, nous vous indiquons que notre Société n'a aucune succursale.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires est 6 351 135 euros, contre 4 276 597 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 48.51 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 295 211 euros contre 802 135 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks est de 1 039 382 euros contre un 626 601 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 4 251 821 euros contre 3 427 693 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 24.04%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 18 789 euros contre 14 047 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 33.76 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 257 691 euros contre 286 129 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 9.94 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 58 279 euros contre 47 440 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 22.85 %.

L'effectif moyen de la Société s'élève à 13 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 909 389 euros contre 807 039 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12.68 %.

Le montant des autres charges s'élève à 2 962 euros contre 5 744 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -48.43 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 6 538 314 euros contre 5 214 692 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 25.38%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 108 032 euros contre -135 961 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 179.46 %.

Compte tenu d'un résultat financier de -25 168 euros (contre un résultat de -44 690 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 82 864 euros contre -180 651 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 145.87%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel -45 547 euros,
- d'un impôt sur les sociétés -283 933 euros,

Au 31 décembre 2018, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 321 250 euros contre un bénéfice de 443 616 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -27.58 %.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 12 825 013 euros contre 11 843 713 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8.29 %.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 443 616 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	321 250 euros
-------------------------------	----------------------

Au compte « Report à nouveau » de	2 579 356 euros
S'élevant ainsi à	2 900 606 euros

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres s'élèverait à 4 599 138 euros

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

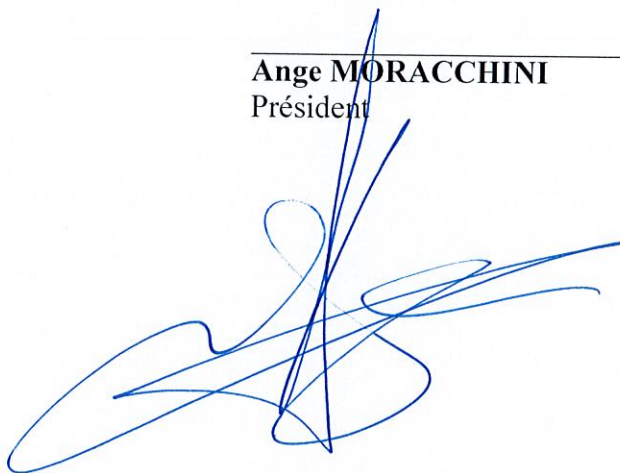
Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Ange MORACCHINI
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right, positioned below the printed name.

FIDUCIAL
AUDIT

FIDUCIAL AUDIT
AGENCE de BASTIA
37, Bd. Paoli
20200 BASTIA

AM ENVIRONNEMENT
Monsieur Ange MORACCHINI
President
ZI de Tragone
Ldt. Canale di Melo
20260 Biguglia

Bastia, le 17 mai 2021

Objet : Mission de commissariat aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2018

Monsieur le Président,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de votre société et, conformément aux dispositions de l'article L. 823.16 du code de commerce, nous jugeons utile de vous faire part des points que nous avons relevés au cours de notre intervention relative à l'arrêté des comptes de la société S.A.S AM ENVIRONNEMENT au 31 décembre 2018.

Les remarques formulées ci-après ne sont pas nécessairement exhaustives mais mettent en évidence les points importants recensés au cours de notre mission.

1. Réserve et risque relatif à l'obtention des crédits d'impôt Corse

Dans notre rapport du 23 décembre 2019, relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2017, nous avons formulé une réserve en raison des incertitudes sur l'éligibilité et l'obtention d'un crédit d'impôt Corse constaté en produit pour 421 k€, et de l'absence de provision qui en découlait.

Lors de la clôture au 31 décembre 2018, un crédit d'impôt Corse complémentaire a été comptabilisé en produit de l'exercice pour 284 k€ sur la base des investissements constatés sur l'exercice et notamment de la production immobilisée engagée pour remettre le site aux normes consécutivement à son sinistre.

Au 31 décembre 2018, les crédits d'impôt Corse activés au bilan de la société représentent pour la période 2016 à 2018 une créance d'ensemble de 1 284 k€. A la date du présent courrier, l'encaissement et la confirmation du bien fondé de ces sommes n'a toujours pas été obtenue de la part de l'administration fiscale et nous n'avons pas pu obtenir de certitudes sur l'éligibilité de l'ensemble des dépenses retenues. Nous comprenons qu'un contentieux vous oppose sur ce point avec l'administration fiscale.

Dans ce contexte, des incertitudes demeurent sur la recouvrabilité intégrale de ce crédit d'impôt et une provision pour dépréciation aurait méritée d'être estimée eu égard au principe de prudence et au risque de non obtention de ce crédit d'impôt.

Consécutivement ce point fait l'objet d'une réserve dans notre rapport et nous vous invitons à considérer l'estimation d'une provision pour les prochaines clôtures.

2. Justification des charges de location de véhicules de tourisme

Nous avons relevé au cours de notre audit des factures de locations de véhicules de tourisme de standing, engagés par votre société à concurrence de 92 k€. Ces frais n'étaient pas engagés au titre des exercices passés et vous nous avez indiqué qu'il s'agissait de dépenses de représentation nécessaire à votre développement.

Nous vous rappelons que les dépenses doivent être engagées dans le respect de l'objet social de la société et que les dépenses de cette nature doivent faire l'objet d'une documentation spécifique permettant de faire le lien avec votre objet sociale et/ou développement économique. Nous vous invitons à renforcer vos procédures sur ce point. Nous vous précisons enfin que ces dépenses présentent, à défaut de justification, un risque de remise en cause par l'administration fiscale.

3. Principe de séparation des exercices

Lors de l'audit des comptes 2018, nous avons relevé une facture émise en novembre 2018 de 211 K€ HT émise par la SYVADEC au titre de l'année 2017.

Cette facture n'avait pas été provisionnée au titre de l'exercice 2017 et dégrade à concurrence le résultat 2018.

La charge 2018 a valablement été constatée ou provisionnée dans les comptes 2018

Nous vous invitons à renforcer vos procédures de recensement des engagements de dépenses afin de les faire figurer dans les exercices au cours desquels les dépenses sont engagées.

4. Ajustements non comptabilisés sur les comptes

Lors de notre audit nous avons relevé un nombre étendu d'ajustements non comptabilisés, mettant en évidence des défaillances dans votre suivi comptable des opérations.

In fine, les ajustements relevés se compensent et demeurent non significatif dans la lecture des comptes, mais il n'en demeure pas moins que vos procédures sont à améliorer, et que ces ajustements sont à considérer pour vos prochaines clôtures.

Le fait qu'ils se compensent cette année n'est pas un gage que cette situation soit similaire lors des prochaines clôtures, ce qui pourrait générer, à défaut d'une compensation dans un seuil acceptable, la formulation d'autres réserves dans le rapport général.

	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres
Montant k€	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2018
Résultat net / Capitaux propres présentés	4 278	321	4 599
Ajustement de la période précédente			
Solde de caisse non justifié	-15	15	0
Sous-évaluation des factures non parvenues	-33	25	-8
Production immobilisée : éléments activés en 2017 et constatés en charges en 2016	-20	20	0
Provision des congés payés à tort (prise en charge par la CICPRM)	10	8	18
Facture de vente AM nois non saisie en 2017 (écart gestion commerciale)	66	-66	0
Dépréciation de l'immobilisation en cours (société en redressement depuis 2014)	-50	0	-50
Ajustement de la période			
Sous-évaluation des dotations aux amortissements	14	-30	-16
Non comptabilisation des QP de subventions virées au résultat	0	140	140
Sous-évaluation des frais de refacturation holding	0	-36	-36
Sur-évaluation de la production immobilisée	0	-11	-11
Erreur extourne facture 2017 comptabilisée à tort	0	-20	-20
Sous-évaluation de la dépréciation des titres de participation AM Insertion	0	-39	-39
Total ajustements	-28	4	-23
Impact impôt (28%) *	0	0	0
Total ajustements	-28	4	-23
% de l'agrégat	-0,6%	1,3%	-0,5%

*Déficit reportable restant supérieur aux ajustements - pas d'impact d'impôt

Nous attirons en particulier votre attention sur :

- L'absence de dépréciation des immobilisations en cours pour -50 k€,
- L'omission en 2018 de comptabilisation de l'amortissement financier des subventions d'investissement pour 140 k€,
- De problématiques de réconciliations de comptes avec les sociétés du groupe (-36 k€)
- Une absence de documentation sur la valorisation des titres de participation AM Insertion, mettant en évidence un risque non provisionné de 39 k€.

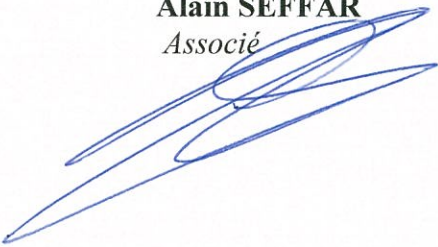
5. Information manquante dans l'annexe

Certains engagements hors bilan ne figurent pas dans l'annexe. Nous notons notamment une garantie de nantissement du matériel objet du prêt auprès de la société Générale afférent au « broyeur Doppstadt » pour un montant de 351 k€.

Nous vous invitons à recenser tous vos engagements hors bilan et à les faire figurer en annexe pour vos prochaines clôtures.


Le Commissaire aux comptes
FIDUCIAL
AUDIT
FIDAUDIT AGENCE DE BASTIA
ZAE Erhajolo
Chemin de Pastoreccia
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 83 10 - Fax 04 95 31 30 94
SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris-Ile-de-France
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
334 301 488 RCS Nanterre

Alain SEFFAR
Associé



Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination :AM ENVIRONNEMENT

Forme juridique : SAS

Numéro unique d'identification - (Siren) : 490 887 700

Représentée par :

Nom :MORACCHINI.....Prénom : ANGE.....

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le
.....31/12/2018.....

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

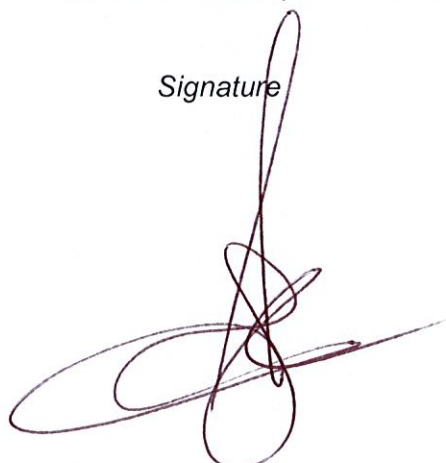
☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature



Moyenne entreprise
Demande de publication simplifiée

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.3 et 4 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination :AM ENVIRONNEMENT

Forme juridique : SAS

Numéro unique d'identification - (Siren) :490 887 700

Représentée par :

Nom :MORACCHINI.....Prénom :

ANGE.....

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que le bilan et l'annexe de l'exercice clos le
.....31/12/2018.....

est publié au greffe du tribunal de commerce de
.....BASTIA.....

sous un caractère abrégé et que les comptes annuels ont été déposés auprès du registre de ce même greffe.

Dans l'hypothèse probable où les comptes ont été certifiés par des commissaires aux comptes :

En outre, je déclare que :

- ☐ Le ou les commissaires aux comptes ont émis un avis sans réserve sur les comptes annuels
- ☒ Le ou les commissaires aux comptes ont émis un avis avec réserves sur les comptes annuels
- ☐ Le ou les commissaires aux comptes ont émis un avis défavorable sur les comptes annuels
- ☐ Le ou les commissaires aux comptes se sont trouvés dans l'incapacité d'émettre un avis sur les comptes annuels
- ☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant émettre une réserve dans l'avis

Signature

